

En direct de vos villes > Antibes Cagnes-sur-Mer Cannes Grasse Menton Nic

Accueil > Alpes-Maritimes > Antibes

## Sida: des tests rapides uniques à la Croix-Rouge à Antibes

Voter  
0

Publié le lundi 01 décembre 2014 à 20h39 - 4 

Je m'abonne dès 1€ 

 Réagir  Imprimer  Envoyer  Partager    



Rapide et simple, le test s'effectue à partir d'une goutte de sang prélevée, par une petite piqûre, au doigt. Archives Patrick Clementé

**Depuis 2013, le centre de santé propose à tous un test sans rendez-vous qui donne un résultat en 30 minutes. A saluer en cette journée mondiale de lutte**

TROD VIH ? Quèsaco ? Test Rapide d'Orientation Diagnostique pour le Virus de l'Immunodéficience Humaine. Ce test de dépistage permet d'apporter une réponse une trentaine de minutes, à peine, après le prélèvement d'une minuscule goutte de sang.

En cette journée mondiale de lutte contre le Sida, il est bon de rappeler une initiative et une méthode qui sont proposées depuis 2013 au centre de santé de la Croix-Rouge ou Antenne de Premier Accueil Social Médicalisé (APASM), rue de l'Isle, dans le Vieil Antibes « De façon entièrement anonyme et gratuite, souligne Marika Roman, présidente. De nombreuses personnes ont été accueillies lors de la première année. Ce qui prouve que cela correspondait bien à une attente ».

À noter que c'est le seul endroit, dans la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis, où ce test est possible.

## Anonymat

C'est tout naturellement que le TROD a été mis en place à la Croix-Rouge, havre de secours pour un public en difficulté : migrants, personnes en précarité, homosexuels et bisexuels multipliant les rapports avec différents partenaires, prostitués, etc.

Pour certains, franchir le seuil d'un laboratoire médical est impensable. Au centre de santé, il suffit de pousser la porte, du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures, toute l'année. Sans rendez-vous.

Si le patient le souhaite, pas de nom à donner, pas de papier, aucune justification... Pas la peine non plus d'être à jeun. L'urgence prime en cas avéré ou craint de conduite à risque. Seule condition de fiabilité : le test doit être fait dans un délai de trois mois après cette situation.

Le modus operandi est simple : une goutte de sang est prélevée au bout du doigt puis mise en contact avec des solutions réactives qui révèlent, ou pas, la présence d'anticorps dirigés contre le VIH, le virus responsable du sida. La réponse est livrée en quelques minutes.

Si le test est positif, le résultat sera confirmé par un dépistage classique, c'est-à-dire une prise de sang effectuée soit en laboratoire sur prescription médicale, soit dans un CDGAG (Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit).

« Dans ce cas, les équipes du centre de soins accompagneront le patient dans toutes ses démarches » rappelle Marika Roman. Un soutien qui, bien sûr, respectera l'anonymat.